

## AVIS DE COURSE TYPE 2009-2012

Nom de l'épreuve : Régate Phare (5A)

Dates complètes : 3 juin 2012

Lieu : Lac des Settons

Autorité Organisatrice : Activital

### REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes 420, EUR, IND, LAR, LAS, OPTI, catamarans INC et planches à voile OPEN, RCB, RCBJ et B 293.
- 3.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
  - l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

#### **4. PROGRAMME**

- 4.1. Confirmation d'inscription :  
Jour et date 03/06/12 de 9h à 10h15
- 4.2. Jauge et contrôle :  
Pas de jauge
- 4.3. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est :  
10H30.

#### **5. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 03/06/12 ou seront affichées selon la Prescription Fédérale.

#### **6. LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer seront affichés le 03/06/12 à 9H30 au tableau officiel.

#### **7. SYSTEME DE PENALITE**

Pour les catamarans et Open 5.70 la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### **8. CLASSEMENT**

- 8.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2.
- 8.2. (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : 2.  
  
(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : 3  
  
(c) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores est de : 10.

#### **9. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **10. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

## **11. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## **12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : l'entraîneur de votre série ou [voilebourgogne@wanadoo.fr](mailto:voilebourgogne@wanadoo.fr)